



Entre Nous

EXPRESS

MARS 2014



La promesse de Tony

Monica Thibault, une employée du SCC, raconte comment son fils Anthony, ce soir-là le conducteur désigné, a été tué par un chauffard ivre à la mi-avril 2011

Page 3



Le Hungry Heart Café

Un partenariat unique avec le SCC pour la formation de délinquants à l'art de créer des pâtisseries, des gâteaux, des sandwichs gastronomiques et d'autres « belles choses »

Page 7



La violence d'un coeur blessé

Victime d'une tragédie survenue il y a 28 ans, Wilma Derksen décrit la voie périlleuse du pardon qu'elle a choisie de prendre pendant ces années

Page 9



Assumer la responsabilité de ses gestes

Des détenus contribuent à des programmes de justice réparatrice à l'Établissement Mountain, à Agassiz, en Colombie-Britannique

Page 11



Tête à tête!

Don Head
Commissaire du SCC

Chaque année, en avril, les collectivités partout au Canada soulignent la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (SNSVAC). Cette semaine importante vise à sensibiliser les gens aux questions qui touchent les victimes d'actes criminels et à faire connaître les services, les programmes et les lois qui existent pour venir en aide aux victimes et à leurs familles.

Si le projet de loi établissant une Déclaration canadienne des droits des victimes venait à être adopté, la reconnaissance des droits des victimes serait accrue, car cela permettrait aux victimes de mieux se faire entendre à chacune des étapes du processus de justice pénale et élargirait la quantité de renseignements qu'on peut leur fournir après le prononcé de la peine.

Ce numéro d'Entre Nous Express explore les moyens par lesquels le SCC appuie les victimes d'actes criminels grâce à son Programme national des services aux victimes et comment les initiatives de justice réparatrice menées partout au pays aident à la fois les victimes et les délinquants à guérir et à tourner la page.

Ces récits explorent les différents cheminements vers la guérison, que ce soit la décision de pardonner à la personne qui nous a fait du tort, d'aider les autres ou de participer à une médiation entre la victime et le délinquant.

Pendant la SNSVAC, qui se déroulera du 6 au 12 avril 2014, je vous encourage à réfléchir au travail que vous effectuez pour appuyer les victimes d'actes criminels, que ce soit en offrant des programmes, en appuyant la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la collectivité ou en tenant compte des perspectives des victimes dans la planification des initiatives du SCC. ■

Entre Nous Express est publié par le Service correctionnel du Canada.

Les articles peuvent être reproduits entièrement, avec la permission du Service correctionnel du Canada, en précisant leur source.

Entre Nous Express est heureux de publier vos lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles.

Veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Entre Nous Express
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Gestionnaire : Michael Geisterfer
Téléphone : 613-992-0725
Courriel : express@csc-scc.gc.ca

© Service correctionnel du Canada 2014



La promesse de Tony: « Je ne vais jamais boire et conduire »

Monica Thibault, une employée du SCC, raconte comment son fils Anthony, ce soir-là le conducteur désigné, a été tué par un chauffard ivre à la mi-avril 2011

La dernière fois que j'ai parlé à Anthony, mon fils, c'était le matin du vendredi 15 avril 2011, alors qu'il sortait précipitamment de la maison pour attraper un bus qui l'emmènerait au collège Heritage, le cégep anglophone de l'ouest du Québec où il faisait des études en arts visuels.

Il comptait poursuivre ses études en cinéma à l'Université Concordia. On évoquait souvent pour plaisanter le jour où il serait mis en nomination aux Oscars et où je l'accompagnerais (moi, sa mère, et non une quelconque starlette...).

Je l'embêtais avec mes questions – avait-il son lunch? Était-il habillé assez chaudement... Il m'a lancé un regard appuyé en disant « Maman... » de sa voix profonde, sonore et si lourde de sens.

Au moins, je savais ce que cela voulait dire : j'allais finir par le mettre en retard et lui faire rater son bus. N'insiste pas, me suis-je dit en moi-même. Tu auras tout le temps de « reprendre le contact » plus tard. Ou du moins c'est ce que je croyais.

Anthony était un garçon responsable de 19 ans. À 18 ans, Dave, mon mari, et moi l'avions même laissé seul garder la maison (et le chat) pendant que nous partions une semaine dans le sud.

Lorsqu'il a commencé à conduire, il nous avait fait la promesse de ne jamais conduire après avoir bu. Il a tenu sa promesse.

Alors on n'a pas hésité longtemps avant de nous décider à aller passer la soirée et la nuit au chalet de nos amis à Montpellier, à une heure de route, laissant Tony faire son quart de soir comme livreur de pizzas et veiller sur Alanna, sa sœur de quinze ans, jusqu'à notre retour samedi après-midi.

Alanna nous a appelés, hystérique, à 6 h le samedi matin. Anthony avait eu un accident de voiture. Il était allé la chercher, elle et d'autres, à Quyon, à une trentaine de kilomètres au nord pour les ramener en toute sécurité d'une fête. Elle avait fini par prendre un taxi car sa voiture était pleine; il lui avait donné un billet de 20 dollars en lui disant « Je te vois à la maison... » Il n'est jamais arrivé.

Un jeune homme, affaibles par l'alcool et de la marijuana et ayant la police aux trousses, a perdu le contrôle de son véhicule est entré en collision frontale avec la voiture de mon fils. Les deux conducteurs sont morts sur le coup.

Mon beau garçon n'était plus. Du moins tel que nous l'avions connu jusqu'alors.

Il est toujours avec moi. Je sens sa présence. Il est présent dans ma tête et dans mon cœur.



« Ce qu'il était, et ce qu'il sera toujours, me touche encore, moi et d'autres, très profondément. »

Bien sûr, les souvenirs, les flash-back, les émotions refont surface. Mais il y a autre chose...

Ce qu'il était, et ce qu'il sera toujours, me touche encore, moi et d'autres, très profondément. C'est du moins ce que l'on me dit.

Le plus dur pour moi, c'est que c'était une si bonne personne. Il « tournait » si bien. J'étais impatiente de le voir grandir encore, pas physiquement (il faisait déjà près de deux mètres et pesait 117 kilos) mais comme être humain, comme homme, comme musicien, comme cinéaste, comme mari et comme père. C'est du moins ce que j'espérais. Son avenir s'annonçait si prometteur ...

Que devient l'amour? Que deviennent les espoirs et les rêves que j'entretenais pour lui?

On nous a inculqué, à David et à moi, que « noblesse oblige » - une expression française à prendre au sens littéral. Nous l'avons inculqué à notre tour à Anthony et à sa sœur.

C'est l'idée que la noblesse est plus qu'une histoire de titres, que quiconque se dit noble doit se conduire noblement. La personne qui hérite de ces titres, ces privilèges doit s'acquitter de ses responsabilités sociales et agir avec honneur, bienveillance, générosité en redonnant ce qu'elle a reçu... particulièrement aux plus vulnérables d'entre nous.

Étrangement, c'est cette noblesse d'âme qui est véhiculée dans la culture populaire, comme dans le film de Spiderman : « À ceux qui reçoivent beaucoup, il leur sera beaucoup demandé ». Tony adorait Spiderman...

Alors, indirectement, c'est exactement ce qu'il fait — par l'intermédiaire de ses amis qui ont lancé et poursuivi une campagne centrée sur la promesse de Tony, www.tonyspromise.org, et un festival de musique annuel où les dons reçus sont envoyés au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO) et affectés à d'autres activités de sensibilisation à la conduite sécuritaire.

La promesse qu'il nous avait faite, à son père et à moi, et la promesse qu'il a tenue en devenant une bonne personne ont donné lieu à cette campagne et, j'ose espérer, à un monde meilleur. ■

Se faire entendre

Anita Guliker, une agente du SCC, fournit des réponses aux victimes au sujet du délinquant qui leur a causé un préjudice

Les pénitenciers suscitent une curiosité naturelle dans la société. Après tout, c'est un monde qui reste inaccessible à la plupart d'entre nous. À quoi ressemble une cellule? Que font les délinquants toute la journée? Que se passe-t-il derrière ces imposantes clôtures barbelées?

Anita Guliker répond tous les jours à des questions de ce genre, mais ce n'est pas à des citoyens curieux qu'elle s'adresse. Elle fournit des réponses aux victimes d'actes criminels.

Anita est agente des services aux victimes au SCC depuis cinq ans. Toute la journée, elle fournit des renseignements aux victimes d'actes criminels inscrites au sujet du délinquant qui leur a causé un préjudice. Son travail la passionne, d'autant plus qu'elle sait combien il est précieux.

Anita a commencé sa carrière au SCC il y a 15 ans comme agente correctionnelle et agente des programmes sociaux. Aujourd'hui, elle travaille à l'administration régionale d'Abbotsford, en Colombie-Britannique.

« J'ai le sentiment d'avoir trouvé ma place, dit-elle. Je fais quelque chose de valable. J'ai à ma disposition tous ces renseignements que je peux fournir aux victimes et qui leur seront utiles. Je suis vraiment là pour les aider. »

Cette aide consiste notamment à communiquer aux victimes inscrites des renseignements de base au sujet du délinquant (nom, âge et infraction), et des précisions concernant son incarcération et sa mise en liberté dans la collectivité (établissement, durée de la peine, participation à des programmes, permissions de sortir, transfèrements, autorisations de voyage, dates d'audience de libération conditionnelle, dates et conditions de mise en liberté).

Anita aide aussi les victimes à présenter une demande d'ordonnance de non-communication, en les renvoyant aux services aux victimes partenaires compétents, à percevoir les fonds requis pour assister à une audience de libération conditionnelle, ou à présenter une déclaration de la victime qui est utilisée pour prendre des décisions concernant le délinquant. Mais surtout, Anita permet à la victime de se faire entendre.

« Les agents de libération conditionnelle me consultent à propos des préoccupations éventuelles à prendre en compte relativement à la victime lorsqu'ils rédigent une évaluation en vue d'une décision concernant le délinquant, précise Anita. Je transmets également à mon gestionnaire les préoccupations des victimes concernant tel ou tel délinquant notoire et la couverture médiatique. »



Anita Guliker, agente des services aux victimes, and Tara George, gestionnaire des services aux victimes

Le SCC a lancé le Programme national des services aux victimes en 2007 pour veiller à ce que les victimes puissent se faire entendre au sein du système correctionnel fédéral. Aujourd'hui, Anita est l'une des 28 agents et agentes des services aux victimes en poste au Canada qui s'emploient à fournir en temps opportun des renseignements aux victimes inscrites, en collaboration avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC).

« Pour obtenir les renseignements souhaités, les victimes doivent nous les demander par écrit, explique Anita. Elles peuvent adresser leur demande au SCC ou à la CLCC puisque l'enregistrement se fait simultanément dans les deux organismes. À la Commission, des agents régionaux des communications s'occupent de la présence aux audiences et font part des décisions rendues, tandis qu'au SCC, des agents des services aux victimes envoient des avis au sujet des déplacements des délinquants. Cela permet à la victime de faire le nécessaire pour sa sécurité quand le délinquant est attendu dans son quartier. »

Aujourd'hui au Canada, près de 8 000 victimes de délinquants sous responsabilité fédérale sont inscrites, dont des enfants (un tuteur peut s'inscrire au nom d'un enfant). Le programme a connu une croissance considérable depuis 2007, et la plupart des agents des services aux victimes gèrent maintenant environ 300 dossiers de victime chacun.

En raison de la nature de son travail, Anita – qui collabore également au conseil consultatif des victimes de sa région et à l'unité des mesures de protection du service de police de Vancouver – prend soin d'elle-même.

« Il y a des moments où certains dossiers sont plus difficiles que d'autres. En tant qu'être humain, lorsque vous êtes fatigué et que votre niveau d'énergie est faible, vous renoncez à faire cet appel téléphonique à quinze heures s'il n'est pas urgent, sachant que vous en sortirez complètement vidé. Je ne suis plus efficace à ce stade. Alors, vous rentrez chez vous à la fin de la journée, vous vous reposez, vous faites de l'exercice, vous comptez sur un bon réseau de soutien. »

Au fil des années, Anita a noué des liens de confiance avec ses clients, qu'elle suit pour la plupart depuis le début du programme.

« Je pense que nous sommes à la fine pointe de notre domaine, affirme Anita. Nous faisons évoluer la culture en milieu carcéral comme dans la collectivité. Mon travail me procure un plaisir immense. J'ai la chance de savoir ce que je fais et de quoi je parle. »

Avant 1994, les victimes n'avaient pas droit à ce genre de renseignements, poursuit-elle. Elles ignoraient ce qui se passait derrière les barreaux. Je fais bien mon travail parce que j'ai travaillé en établissement. Lorsque vous avez affaire aux victimes, vous les aidez à aller de l'avant. Elles se tournent vers vous parce qu'elles savent que c'est ce que vous leur permettrez de faire. » ■





par Michael Geisterfer

Un partenariat unique avec le SCC pour la formation de délinquants à l'art de créer des pâtisseries, des gâteaux, des sandwichs gastronomiques et d'autres « belles choses »

À l'angle des chemins Military et Monkstown, au cœur de St. John's (Terre-Neuve), se trouve un petit café haut de gamme qui sert une variété de savoureux sandwichs servis sur du pain artisanal, des soupes maison et une multitude de pâtisseries et de gâteaux alléchants.

« Il s'agit vraiment de produits haut de gamme », affirme Melissa Cox, une ancienne pâtissière du café. « Une ganache triple chocolat décorée d'une petite fleur, un pudding au caramel au beurre moelleux nappé de sauce au caramel. C'est vraiment très bon. Un vrai régal! »

L'endroit s'appelle le « Hungry Heart Café » et a pris la place de l'ancienne épicerie de W. J. Murphy, un point d'intérêt local qui existait depuis près de 100 ans. Le café se situe au carrefour de Rawlins Cross, une porte d'entrée au lieu historique Georgetown, où a été érigé le premier feu de circulation de la ville.

« Je viens ici depuis l'ouverture du café », indique Gayle, une résidente du coin. « Comme c'est un lieu historique, les gens se sont inquiétés quand le Stella's Circle a décidé de s'y installer, étant donné que c'était anciennement une épicerie qui existait depuis des années et des années. Nous étions nerveux ».

Son anxiété était en partie attribuable au fait que le Hungry Heart Café ne se résume pas à l'ouverture typique d'un restaurant. Il est le fruit d'un partenariat unique entre le SCC, Emploi et Développement social Canada (EDSC) et le Stella's Circle, un organisme de services sociaux. Son personnel est composé de bien plus que de simples aides de cuisine habituels.

Bon nombre d'entre eux sont d'anciens détenus sous responsabilité fédérale qui retournent dans leur collectivité à la fin de leur peine.

« Un jour, je me suis disputée avec une connaissance et celle-ci s'est retrouvée avec deux côtes brisées et un poumon perforé », confie Melissa. « J'ai été accusée de voies de fait graves. » Melissa a été condamnée à purger une peine dans un établissement fédéral.

Denise Hillier fait partie du Stella's Circle, l'organisme de services sociaux qui exploite le café.

« Le Hungry Heart Café est un exemple d'occasion d'entreprise sociale mise à la disposition des personnes faisant l'objet d'une libération conditionnelle dans leur collectivité à St John's », souligne-telle. « Il s'agit d'un programme qui offre jusqu'à six mois de formation pratique. »

Les participants commencent par suivre des cours en classe, mais font rapidement l'objet d'une formation sur place au Hungry Heart Café. Un certain nombre d'entre eux sont ensuite embauchés par le café ou trouvent un autre emploi dans la collectivité.

« Oh mon dieu! Le fait de travailler nous fait sentir tellement bien », révèle Melissa. « Surtout quand on sait qu'on est bon dans quelque chose. Avant d'être incarcérée et de venir travailler ici, je n'avais pas beaucoup de compétences pour faire un métier et travailler dans la collectivité. C'est très bon pour l'estime de soi de sentir que l'on fait partie de la société. Je sens que je peux faire plaisir à quelqu'un.

Des clients viennent pour acheter un morceau de gâteau ou autre et je peux les regarder et savoir qu'ils adorent ce que je viens de cuisiner. »

Des études ont révélé qu'un des plus grands facteurs de réussite de la réinsertion sociale des délinquants est l'obtention d'un emploi valorisant à temps plein. Le fait de travailler à temps plein aide non seulement à empêcher que les délinquants reprennent le chemin de la criminalité, mais cela les aide également à sentir qu'ils font partie de la société et qu'ils sont des membres à part entière de leur collectivité.

« Quand j'étais incarcérée, je ne pensais pas que je pourrais vraiment obtenir de l'aide ni me sentir comme la personne que je suis devenue maintenant », confie Melissa. « Je n'aurais jamais cru que je deviendrais la personne que je suis aujourd'hui. Le Hungry Heart Café a fait cela pour moi, tout comme Stella Burry. Ils m'ont donné confiance en moi. Ils m'ont aidée. Ils m'ont donné tout ce dont j'avais besoin pour devenir la belle personne que je suis et pour leur confectionner de belles choses. Ils m'ont aidée à devenir une meilleure mère et un membre productif de la société. »

Une des façons dont le SCC aide les délinquants à obtenir un emploi valorisant à temps plein dans la collectivité est en créant des partenariats dynamiques avec des organismes comme le Stella's Circle et EDSC.

« Je suis très heureuse que nous ayons établi cette relation avec EDSC », souligne Jennifer Oades, sous-commissaire pour les femmes. « Grâce à ce partenariat, nous avons été capables d'obtenir un soutien pour huit initiatives d'entreprise sociale différentes, dont le Stella's Circle, dans l'ensemble du Canada. En contribuant à notre mandat d'assurer la sécurité publique, nous aidons également EDSC à s'acquitter de son mandat visant à réduire et à prévenir l'itinérance. »

« Le Stella's Circle a établi un partenariat solide avec quelquesuns de nos partenaires fédéraux au fil des ans », indique Denise. « Plus particulièrement avec le SCC. Ce partenariat existe depuis plus de 20 ans. Nous fournissons des places dans le cadre de notre programme de traitement résidentiel destiné aux délinquantes, parce qu'il n'y a pas de maison de transition à St. John's. Et ce partenariat avec le SCC dure encore aujourd'hui. »



Le Hungry Heart Café est un exemple unique de la forme que peut prendre ce genre de partenariats. Créé en 2007 et exploité par le Stella's Circle, ce partenariat est un heureux mélange d'entreprise et de programme social. La combinaison des deux forme une entreprise sociale.

« Une entreprise sociale poursuit deux objectifs », précise Rob McClellan du Stella's Circle. « D'abord les indicateurs commerciaux, notamment les frais de nourriture, les ventes, etc. Et, dans notre cas, une mission sociale qui vise à aider les gens à acquérir des compétences afin de décrocher un emploi dans le secteur de la restauration. Ces deux objectifs sont donc liés de très près. »

Selon Rob, l'avantage de l'expérience de formation pour le stagiaire est qu'il n'y a aucune condescendance. « La formation est liée à un produit, qui doit être aussi bon que tout produit qu'on peut trouver dans un autre restaurant. Il doit être servi frais, chaud, à temps et procurer une valeur. »

Outre le Hungry Heart Café, le Stella's Circle offre des occasions de formation aux délinquants dans le cadre de deux autres initiatives. Son programme d'aide de corps de métier permet aux participants d'acquérir une expérience pratique dans à peu près tous les aspects des métiers de la construction. Et son programme CleanStart fournit une formation en cours d'emploi dans le domaine du nettoyage et de l'entretien de bureaux.

D'après Rob : « Un des aspects très positifs d'un modèle d'entreprise sociale consistant à travailler avec des gens dans le cadre d'une expérience en milieu de travail est qu'il permet à des délinquants de faire une transition vers le marché du travail et d'acquérir des compétences professionnelles valables qui peuvent leur servir dans d'autres milieux de travail, en plus de gagner de la confiance et de croire en leurs capacités. Ceux qui ont la chance d'y participer ont l'occasion d'abandonner un mode de vie néfaste en pouvant travailler avec d'autres gens qui sont motivés par les mêmes buts et qui veulent transformer leur propre vie. » ■

La violence d'un cœur blessé

Victime d'une tragédie survenue il y a 28 ans, Wilma Derksen décrit la voie périlleuse du pardon qu'elle a choisie de prendre pendant ces années

Un jour, ma fille Candace m'a appelée de l'école pour que j'aille la chercher. C'était le 30 novembre 1984. Comme j'étais très occupée, je lui ai demandé de revenir à pied à la maison. C'était une journée ensoleillée et je préparais une fête pour elle. Elle n'est jamais arrivée à la maison.

Nous l'avons cherchée pendant six semaines et demie avant de trouver son corps dans une cabane non loin de chez nous. Ses mains et ses pieds avaient été attachés et elle était morte d'hypothermie le jour de son enlèvement. Une lumière s'est éteinte à jamais de nos vies.

Vers 22 h ce soir-là, après le départ de nos amis, un inconnu a frappé à notre porte et nous a dit : « Mon enfant a aussi été assassiné et je suis venu pour vous dire à quoi vous devez vous attendre ».

Curieux, nous avons invité l'homme à s'asseoir à la table de la cuisine. Pendant deux heures, il nous a raconté ce que le meurtre de son enfant lui avait fait et comment cet événement l'avait complètement anéanti.

Il a étalé plusieurs flacons de médicaments sur la table et a ajouté : « Ça a détruit ma santé. Je n'arrive plus à me concentrer, ni à entrer en relation avec les autres. Je ne pense qu'aux procès. Je ne pense qu'à l'homme qui m'a volé mon enfant. J'ai tout perdu. Jusqu'au souvenir de ma fille. »

Puis il est parti. Nous étions horrifiés, complètement horrifiés.

Nous avons choisi la voie du pardon dès les premiers jours. C'était viscéral. Nous ne voulions pas sombrer dans l'autodestruction.

Le premier besoin de toute victime est de rassembler les pièces du casse-tête et de le résoudre. Le fait d'ignorer qui avait enlevé notre fille était terrible pour nous. Cela aurait pu nous anéantir. Nous devons lutter chaque jour pour ne pas y penser.

Ce n'était pas facile. J'en étais venue à penser que la mort de cet homme ne suffirait pas parce que Candace était innocente. J'ai donc poussé plus loin ma réflexion et me suis demandé la forme que prendrait la justice. J'en suis venue à la conclusion que dix tueurs d'enfants devraient mourir. Dans mon imagination, je les ai fait se tenir debout contre le mur. J'avais un bourreau, mais cela ne me suffisait pas encore. J'ai réalisé que c'est moi qui devais tenir le fusil et appuyer sur la détente. Et dans mon esprit, j'ai tiré dix fois, et ce fut une sensation exquise.

Ce fut un rappel à la réalité pour moi. Quels que soient les efforts que nous faisons pour aimer et ne pas haïr, la violence d'un cœur brisé est immense. J'ai dû apprendre à composer avec cet aspect. Je devais décider d'aimer ou de haïr.



«Quels que soient les efforts que nous faisons pour aimer et ne pas haïr, la violence d'un cœur brisé est immense.»

Nous devons ensevelir le mal, la douleur et la souffrance – qui sont incommensurables – et faire place à la bonté.

Le désir de vengeance est un appât très puissant. La vengeance donne une sensation incroyable de pouvoir et d'apaisement, et vous remplit d'endorphines. C'est comme du gâteau au chocolat. Le tout est de voir son attrait et d'y renoncer chaque jour, de décider de ne pas s'engager dans cette voie.

Les victimes font face à un gouffre immense, à des sables mouvants qui peuvent les engloutir et les amener dans un lieu d'émotions vraiment cauchemardesques et dangereuses. Et chaque jour, nous devons choisir de ne pas y aller.

Lorsqu'un délinquant commet un crime et nous ravit quelque chose, il a un pouvoir incroyable sur nous. Il peut s'emparer de notre esprit, même si nous ne savons pas qui il est, ni même s'il est en prison. Le pardon est une façon de recouvrer ce pouvoir et de couper ce lien.

Peut-on pardonner à quelqu'un qui n'assume pas la responsabilité de ses actes? Certainement. Pour moi, si on ne pardonne pas, on continue d'être lié au délinquant.

Sur une échelle de un à dix, comment qualifieriez-vous la difficulté de pardonner à quelqu'un qui ne reconnaît même pas ses actes ou qui n'exprime pas de remords? Je pense que je donnerais un 11. Ça demande parfois des efforts surhumains. Ça demande de croire que la vie a une façon de créer une justice inspirante, à tout le moins. On finit par être traité comme on a traité les autres.

Je n'absous pas le meurtrier et je n'excuse pas son geste, mais je coupe le lien en lui pardonnant et je lui souhaite bonne chance. Je suis désolée de ce qui s'est passé pour lui et des conséquences qu'il doit subir comme notre société l'exige. Cela ne m'empêchera pas de vivre et d'être joyeuse. Je vais vivre ma vie au présent. Et je vais le faire pleinement. ■

Assumer la responsabilité de ses gestes

par *Stephanie Stevenson*



Des détenus contribuent à des programmes de justice réparatrice à l'Établissement Mountain, à Agassiz, en Colombie-Britannique

De nombreuses cultures indigènes partout dans le monde croient que, lorsqu'un crime est commis, c'est le village au complet qui est touché, pas uniquement la victime. Par conséquent, pour guérir et tourner la page, tous les membres de la collectivité doivent participer au processus de règlement, de sorte que les besoins de tous soient pris en compte.

De nos jours, cette notion fait partie de la justice réparatrice et est appliquée dans de nombreux établissements fédéraux dans l'ensemble du pays. À l'Établissement Mountain, à Agassiz en Colombie-Britannique, les employés et les délinquants travaillent de concert pour mettre en œuvre plusieurs programmes de justice réparatrice en vue d'aider les détenus et la collectivité à guérir après un crime.

« Une partie du processus de justice réparatrice, c'est, par exemple, un délinquant qui comprend que ce qu'il a fait était de sa faute. Que c'était la faute de personne, sinon de la sienne », explique Natalie Steele, gestionnaire des programmes à l'établissement. « Le simple fait d'accepter la responsabilité de ses actes, c'est important. La prochaine étape, pour le délinquant, est de prendre conscience de la victime et de chercher à comprendre les répercussions de ses gestes sur celle-ci, sur sa famille et sur la collectivité. »

En plus d'offrir un programme d'introduction à la justice réparatrice de 13 semaines, l'établissement à sécurité moyenne offre également un programme avancé de sept semaines, un programme sur les compétences parentales et un cercle pour les délinquants qui s'intéressent aux thèmes de la justice réparatrice. L'accent est mis sur la responsabilisation, la compassion, la communication et la collectivité; les détenus apprennent à assumer la responsabilité de leurs gestes, à éprouver de l'empathie pour leurs victimes et à passer à autre chose.

« La justice réparatrice, c'est aussi redonner à la collectivité », explique Natalie. « Prenons un délinquant qui aimerait réparer ses torts. Sa victime n'est peut-être pas prête à le rencontrer ou peut-être qu'elle ne le veut pas. Ce délinquant peut quand même participer au processus. Par exemple, un délinquant qui est mis en liberté pourrait faire du bénévolat dans la collectivité, ou encore, des détenus pourraient s'entraider afin de franchir la première étape et d'accepter la responsabilité de leurs gestes. C'est différent d'une personne à l'autre. »

La médiation entre la victime et le délinquant est un aspect important de la justice réparatrice; elle permet aux personnes qui ont été touchées, directement ou indirectement, par un crime de communiquer avec le délinquant qui leur a causé du tort. La médiation ne peut avoir lieu que si la victime et le délinquant sont prêts mentalement et s'ils acceptent



« Une partie du processus de justice réparatrice, c'est, par exemple, un délinquant qui comprend que ce qu'il a fait était de sa faute. Que c'était la faute de personne, sinon de la sienne »

de participer au processus. D'autres activités de justice réparatrice peuvent s'avérer aussi efficaces, selon où en est rendu le délinquant dans son cheminement de guérison.

Pour certains délinquants, il est d'abord essentiel de se réconcilier avec leur famille et les enfants qui ont été touchés, directement ou indirectement, par le crime. À cette fin, l'Établissement Mountain a récemment mis en place un programme sur les compétences parentales, élaboré avec l'aide d'un étudiant de l'Université Fraser Valley, afin d'aider les pères incarcérés à avoir une influence positive sur leurs enfants.

« Nous nous sommes rendu compte que de nombreux délinquants sont des pères », raconte Natalie, qui travaille au SCC depuis 17 ans. « Ils ont des familles et des enfants, et une partie de l'angoisse et des difficultés qu'ils vivent pendant leur incarcération découle de leur volonté d'être un bon parent et d'avoir une relation avec leurs enfants. Le programme porte sur les compétences parentales positives, la prise en charge de soi, la nécessité de rompre le cycle de la violence et la différence entre la discipline et la punition. Il permet aux délinquants d'acquérir les outils et les compétences dont ils ont besoin pour contribuer à l'éducation de leurs enfants pendant leur incarcération. »

La plupart des programmes acceptent jusqu'à 30 délinquants par séance et sont donnés par un entrepreneur externe. Cependant, les délinquants qui s'impliquent beaucoup dans la justice réparatrice participent souvent à la prestation de nombreux programmes.

Une de ces initiatives est le cercle de justice réparatrice.

Les cercles de conciliation traditionnels autochtones visent à réunir des personnes pour discuter du crime et des problèmes sous-jacents et pour réparer les torts commis. Les cercles menés par des délinquants s'appuient sur une approche similaire; les détenus se réunissent une fois par semaine pour discuter de leurs expériences dans un environnement positif.

« Pour eux, c'est l'occasion de discuter, de poser des questions et de faire un suivi de ce qui a pu être abordé pendant un des programmes », explique Natalie. « Faire connaître la justice réparatrice aux autres et entamer un dialogue sur ce qu'elle signifie est une forme de guérison. Cela permet au délinquant d'assumer la responsabilité de ses gestes et favorise l'empathie envers les victimes. Les délinquants peuvent ainsi guérir et tourner la page. » ■





“Survivre à un crime terrible”

Après que sa sœur, sa nièce et son neveu ont été victimes d'un crime violent, **Heather White** a demandé l'aide de la justice réparatrice

Très tôt le matin du 6 mars 2006, ma sœur Wendy, 41 ans, et ses deux jeunes enfants, Victoria, 7 ans, et Jessie, 3 ans, ont été tués dans leur lit par son ex-époux.

En famille, nous avons tenté de comprendre ce qui s'était produit et pourquoi. Le meurtrier, dont plus jamais je ne prononcerai le nom, ignorait les répercussions qu'aurait son geste sur notre famille, nos amis et la petite communauté d'Aurora, en Ontario.

Je me souviens avoir lu un livre, peu de temps après la tragédie, dans lequel l'auteur expliquait que le deuil est un cheminement et que dix ans pouvaient s'écouler avant que la vie nous paraisse « normale » de nouveau. J'étais horrifiée!

Huit ans se sont passés, maintenant, et je ne serai plus jamais la personne que j'étais avant de perdre ma sœur et ses enfants. Ma vie et mes souvenirs sont divisés en deux périodes : avant et après le crime.

Il y a un an et demi, j'ai décidé de communiquer avec le détective qui s'était occupé de l'affaire pour voir si je pouvais me rendre à l'établissement et parler avec le délinquant. Le détective m'a parlé de la justice réparatrice, dont j'ignorais complètement l'existence, et m'a mis en contact avec les bonnes personnes.

Peu de temps après, j'ai reçu un courriel de Judah Oudshoorn, un médiateur de la justice réparatrice au SCC, puis nous nous sommes rencontrés — ce fut une expérience incroyable. Je ne savais pas du tout à quoi m'attendre. Je me suis sentie très à l'aise et j'ai pu parler de ce que je vivais. Au début, c'était intimidant de raconter à un parfait étranger des détails intimes de ma vie, mais nous avons très rapidement établi un rapport et j'ai pu m'ouvrir à lui.

Une fois que j'ai commencé à parler de ce que j'avais vécu, je me suis rendu compte que j'avais oublié l'étendue de ma colère, de mon désarroi... j'avais mis de côté bien des émotions parce que je m'étais efforcée de tourner la page et de vivre une vie normale.

Mon mari a assisté à une de nos rencontres et a parlé de choses dont il n'avait pas prévu parler. Lui aussi a été surpris d'exprimer si facilement des sentiments enfouis.

Ce processus m'a aidée à comprendre que je n'ai pas besoin de pardonner, et que c'est correct. J'ai pu valider mes sentiments et ma colère. J'ai pu aussi parler au nom de mon neveu Devon, qui n'était pas à la maison lors de l'attaque et qui a perdu tous les membres de sa famille... Cette tragédie nous a réunis et nous avons survécu.

Nous ne pardonnerons jamais au délinquant ce qu'il nous a fait.

Je me suis alors rendu compte que je n'avais plus besoin de rencontrer le délinquant. Le fait d'avoir pu exprimer mes sentiments à Judah m'avait aidée à faire face à ma douleur. J'avais l'impression que de rencontrer en personne le délinquant éveillerait en moi des sentiments très obscurs.

Mais je sais que si un jour je change d'avis, je pourrai avoir recours à la justice réparatrice.

Judah est une personne extraordinaire, il est très attentif et très professionnel, et il m'a vraiment aidée à vivre une série d'émotions dont j'ignorais même l'existence. Je recommande fortement la justice réparatrice à quiconque a survécu à un crime terrible. ■



« Ce processus m'a aidée à comprendre que je n'ai pas besoin de pardonner, et que c'est correct »



J'ai quelque chose à te dire

Sarah Bureau explique comment sa rencontre avec le délinquant qui l'a agressée quand elle était petite l'a aidée à trouver la paix qu'elle cherchait

Cette phrase, nous l'aurons dite et entendue des dizaines de fois dans notre vie. J'ai quelque chose à te dire, ça veut dire : « Écoute-moi, c'est important ».

J'ai été victime d'abus sexuels de l'âge de quatre à six ans. J'avais l'impression que personne ne me croirait et que j'avais volontairement contribué à ces événements. J'ai donc conservé mon lourd secret trop longtemps.

J'ai vécu ma vie comme si cela ne s'était jamais produit. Jusqu'en 2005. Un événement est venu raviver en moi toute cette histoire. J'ai finalement porté plainte contre mon agresseur sexuel 30 ans plus tard. Après cinq ans de démarches judiciaires, il a été incarcéré dans un pénitencier fédéral.

Même si justice a été rendue, je n'avais toujours pas de réponses à plusieurs questions.

Je me demandais depuis mon enfance ce qui avait motivé mon agresseur. Comment avait-il pu vivre le quotidien avec ma mère tout en cachant son côté sombre? Quel genre de citoyen était-il devenu après être disparu de ma vie? Avait-il des choses à me dire maintenant?

Moi, j'avais plein de choses à lui dire pour être en paix.

Avant que mon agresseur ne soit arrêté pour qu'on l'informe des délits dont on l'accusait, j'ai sérieusement craint que mes démarches soient vaines car l'important pour moi était d'éclaircir mes questions laissées sans réponse.

J'ai donc entrepris une démarche de justice réparatrice et assisté à des « rencontre détenus-victimes » organisées par le Centre de services de justice réparatrice (CSJR). Je suis allée dans un centre de détention en compagnie de gens du CSJR afin d'y rencontrer des détenus qui avaient été condamnés pour inceste.

Ce fut un parcours extraordinaire pour mieux comprendre et pour nommer le bagage de blessures que je portais. J'y ai reçu un cadeau au-delà de mes espérances. Pendant notre parcours, j'avais eu l'occasion de dire au groupe que j'étais hantée par la honte et la culpabilité et je rêvais d'en être libérée pour être une femme épanouie. Un détenu m'a offert de porter symboliquement ces sentiments néfastes à ma place puisqu'il savait qu'il n'aurait pas l'occasion de le faire pour sa propre victime.

J'ai accepté son offre et depuis, je ne porte plus la honte et la culpabilité des gestes d'inceste dont j'ai été victime quand j'étais petite.

Après la libération de mon agresseur, j'ai contacté le SCC pour vérifier s'il était possible d'entreprendre une démarche de justice réparatrice avec lui. Ma requête de « rencontre de dialogue » a été reçue avec ouverture. Les médiateurs, Evelyne Leblanc et Luc Simard m'ont accompagnée dans ce processus avec le souci constant de respecter mon rythme. Ils ont pris le temps d'échanger avec moi sur mes intentions, mes attentes, mes appréhensions et mon questionnement.

Ensuite, ils ont contacté mon agresseur pour vérifier sa disponibilité, sa volonté à me rencontrer et pour valider qu'il était dans de bonnes dispositions pour participer à la rencontre. Heureusement, tous les éléments étaient en place pour rendre le processus possible.

Le jour venu, nous avons accès à une salle de réunion dans un édifice officiel mais accueillant afin de permettre à chacun de se sentir confortable.

Une fois assis face à face, enfin et, d'égal à égal, j'ai ouvert mon livre de questions que j'avais longuement préparé au cours des mois précédents et la rencontre a débuté dans le respect. J'ai eu une réponse honnête à chacune de mes questions.

Sincèrement, l'incarcération de mon agresseur n'a rien réparé pour moi. C'est la reconnaissance des événements qui a fait la différence.

En effet, une fois la discussion engagée, on aurait dit qu'il n'y avait que lui et moi dans la salle. Sauf que cette fois-ci, je me sentais en maîtrise de la situation. C'était la première fois de ma vie que je me sentais respectée dans cette relation. Je n'ai ni tremblé, ni eu peur, ni senti le besoin de baisser la tête, ni eu l'impression qu'il pouvait me manipuler. J'ai repris tout mon pouvoir.

La rencontre s'est terminée au bout de deux heures. Tout avait été dit. Chacun a eu l'occasion de dire ce qui était important pour lui. Nous avons conclu en clarifiant nos limites pour le futur. Nous n'aurons plus jamais à nous revoir, mais si nous nous croisons par hasard sur le trottoir, nous savons comment cela doit se passer.

En quittant le lieu de la rencontre, j'ai eu le sentiment d'avoir fait la bonne chose. J'étais en paix avec cette affaire. La rencontre n'a pas effacé les blessures causées par ses gestes. Elle ne m'a pas menée vers un chemin de pardon. Elle m'a réconciliée avec les événements.

Je n'ai plus de questionnement par rapport à cet énorme secret. Aujourd'hui, c'est la personne responsable de ces événements qui porte la honte et la culpabilité.

J'aimerais que les « rencontres de dialogue » fassent officiellement partie de l'éventail des possibilités de justice réparatrice offertes aux victimes, afin de faciliter la transformation des personnes. J'aimerais que les organismes officiels d'aide aux victimes d'actes criminels deviennent les porteurs de ce grand projet.

Les victimes de crimes graves ont besoin de réponses à leurs questions. Personne ne peut y répondre à leur place. Nous devons leur offrir plusieurs options pour qu'elles évaluent elles-mêmes ce qui leur convient le mieux.

C'est ce que j'avais à dire. ■

Ma rencontre avec le Hijab

Gagnant du concours de rédaction 2013 du CEED, C.J. Bryant raconte comment l'apprentissage d'une nouvelle culture a fait de lui un meilleur intervenant de première ligne

J'ai commencé ma carrière en 2005 à l'Établissement d'Edmonton pour femmes, comme intervenant de première ligne. Dans le Programme de formation des agents correctionnels, on en apprend beaucoup sur l'histoire, la culture et les traditions autochtones. Comme j'ai grandi en Alberta, j'ai eu des amis proches qui étaient autochtones; cette culture ne m'est donc pas inconnue.

En 2008, j'ai été muté à l'Établissement Grand Valley, en Ontario. Lorsque j'ai franchi la loggia pour la première fois, ce fut un choc culturel pour moi. Je me rappelle m'être senti un peu désorienté et inquiet. À l'Établissement d'Edmonton pour femmes, la population se compose essentiellement de blanches et d'Autochtones, alors qu'à Grand Valley, bien des groupes ethniques sont représentés.

Un jour, j'étais en train de faire une patrouille de sécurité dans l'une des maisons lorsqu'une détenue arrivée depuis peu est partie en courant en direction de sa chambre. Instinctivement, j'ai trouvé cela suspect. Qu'avait-elle derrière la tête? À quoi devais-je m'attendre? Prudemment, j'ai fait le tour de la maison. Je me disais qu'elle avait réagi ainsi parce qu'elle était nouvelle dans l'établissement, qu'elle ignorait peut-être qu'il ne s'agissait pas d'un dénombrement officiel et qu'elle n'avait pas besoin d'aller dans sa chambre.

J'étais tout de même sur mes gardes. Quand nous sommes arrivés à sa chambre, elle était en train de mettre son hijab – un voile couvrant la tête et la poitrine que portent souvent les femmes musulmanes. Un jilbab – vêtement long et ample dissimulant les formes de son corps – complétait sa tenue.

« Excusez-moi, lui ai-je dit. Je sais que vous êtes nouvelle dans l'établissement et je voulais que vous sachiez que vous devez vous rendre à votre chambre seulement pour le dénombrement. Là, nous faisons simplement une patrouille. »

Elle a simplement hoché de la tête et a souri, sans rien dire. C'est en quittant l'unité que j'ai soudain compris : en présence d'un homme qui ne fait pas partie de sa famille, elle doit se couvrir la tête du hijab. Quel manque de sensibilité de ma part... Plus tard, je me suis excusé de mon ignorance. Finalement, ce fut une bonne leçon pour moi et j'en suis très reconnaissant.

Face à une population croissante et diversifiée, je crois que les nouveaux agents en formation auraient avantage à se familiariser avec d'autres cultures, traditions et histoires. Ils seraient ainsi mieux équipés pour intervenir en première ligne auprès de détenus de diverses cultures.

En tant qu'intervenants de première ligne, notre travail comporte de multiples facettes, et il n'est pas toujours facile de trouver un équilibre entre se montrer respectueux et sensible envers l'autre, et conserver une approche axée sur la sécurité.

J'ai des attentes très élevées envers moi-même pour ce qui est de me montrer respectueux envers la diversité culturelle que nous observons au sein de notre population, et me tenir bien informé à cet égard. En attendant, j'en apprends chaque jour davantage sur différents modes de vie en sachant que cela fera de moi non seulement un meilleur agent, mais aussi un être humain accompli. La prise de conscience est à l'origine du changement et de l'évolution. ■



«En tant qu'intervenants de première ligne, notre travail comporte de multiples facettes, et il n'est pas toujours facile de trouver un équilibre entre se montrer respectueux et sensible envers l'autre, et conserver une approche axée sur la sécurité.»